

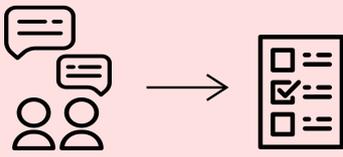
Durant toute la procédure d'orientation, il est demandé aux responsables légaux de vérifier très fréquemment les informations disponibles sur Pronote et sur le site du lycée.
 Le Professeur Principal est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans ces démarches.

- 1

jusqu'au 15 mai

L'élève et ses parents déterminent les vœux pour la rentrée prochaine :

 - Première Générale (avec quelles spécialités)
 - Première Technologique
 - Première Professionnelle
 - Autre...



- 2

du 16 mai au 19 mai

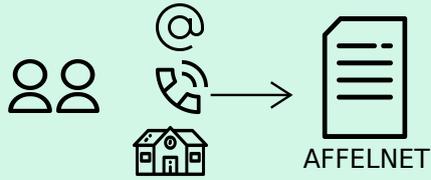
Les responsables légaux remplissent les vœux d'orientation sur Pronote.
 La fiche de liaison verte, utilisée aux deux premiers trimestres, n'est pas utilisée.



- 3

du 20 mai au 24 mai

Si un des vœux exprimés est une Première Technologique, une Première Professionnelle, ou un apprentissage : une fiche AFFELNET doit être établie et transmise au Professeur Principal de la classe.



- 4

du 02 juin au 04 juin

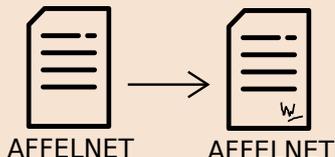
Le conseil de classe se réunit et donne sa décision sur les vœux exprimés.



- 5

à partir du 05 juin

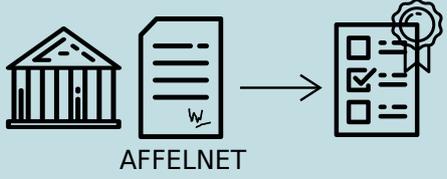
Les candidats à une Première Technologique ou Professionnelle se déplacent au lycée pour signer leur fiche AFFELNET.
 Les élèves admis en Première Générale au lycée François Mauriac reçoivent par courrier leur dossier d'inscription.



- 6

le 30 juin

L'Inspection Académique classe les dossiers AFFELNET et affecte les candidats dans un Lycée Technologique ou un Lycée Professionnel.
 Les familles concernées prennent contact avec le lycée attribué et retirent un dossier d'inscription.



- 7

du 01 juillet au 07 juillet

Les familles se déplacent dans le futur établissement pour procéder à l'inscription ou la ré-inscription de l'élève.
 Les élèves sans affectation contactent le lycée pour participer aux prochains tours AFFELNET.

